



EIP-BURKINA

BULLETIN 2008

EIP



Burkina



Sculpture sur granit, site de Laongo, Burkina Faso/Photo: Gisella Cellina

Editorial

Les activités de l'EIP/Burkina

La vie des clubs

La vie chère et impunité au Burkina Faso

La violence à l'école primaire et les droits de l'homme

Les enfants de la rue

La réforme du système éducatif au Burkina Faso

La démocratie au Burkina Faso : Etat des lieux et perspectives

L'école instrument de paix a renouvelé son instance dirigeante

Détente et loisir

Editorial par OUEDRAOGO Pazitiba

L'injustice

Le Burkina Faso est connu à travers le monde comme étant le pays des hommes intègres. Cela veut dire que ce pays est fait d'hommes de probité absolue, honnêtes, incorruptibles, équitables, impartiaux et justes. Les différentes autorités qui se sont succédé depuis les années d'indépendance en 1960 à nos jours ont toujours brandi ce terme intègre avec une certaine fierté. Seulement quand nous scrutons les aspects de la vie économique et sociale des hommes et des femmes qui habitent ce pays intègre, nous sommes rendus à une certaine évidence qui contraste avec ces affirmations fortes de ces autorités d'antan et d'aujourd'hui. Les questions principales qui taraudent nos esprits sont : depuis quand ce phénomène s'est installé ? Comment l'éradiquer ? Qui l'éradiquera ?

A la première question, nous pouvons répondre que l'absence d'intégrité est soeur jumelle de l'injustice et son apparition au Burkina Faso ne date pas d'aujourd'hui, mais le phénomène trouve ces derniers temps un terrain fertile pour son existence. Il est appuyé à ce niveau par une politique de laisser-aller qui dessert les larges masses qui sont désemparées.

A la deuxième question ; comment l'éradiquer ? Nous pouvons répondre qu'on ne peut l'éradiquer que si les autorités décident avec les organisations de la société civile d'une stratégie commune bâtie sur des règles claires auxquelles tout le monde est tenu.

A la troisième question, qui l'éradiquera ? Tous les citoyens soucieux du développement économique et social du Burkina Faso ne peuvent que présenter un visage de pendu avant de préparer une réponse tant la situation est complexe. En effet, l'éradication de l'injustice et de l'apparence d'intégrité au Burkina Faso n'est pas une activité aisée parce qu'elle engage des intérêts à divers niveaux de la vie des hommes de ce pays.

A titre d'exemples, nous prenons : la fonction Publique

De nombreux fonctionnaires de l'administration publiques ont souvent des difficultés pour leur avancement qui est pourtant un droit reconnu. Ces avancements, pour les avoir, certains sont obligés de corrompre leurs collègues. Ceux qui refusent de céder à cette tentation connaissent des retards dans leur carrière. Des travailleurs nous ont donné l'information, preuve à l'appui, selon laquelle les diplômes acquis en cours de carrière donnent droit à un reclassement automatique mais il faut être lié aux hommes forts du régime et ils trouveront les moyens de vous reclasser en trouvant des moyens de contourner les textes. Ainsi, ceux qui ne sont pas liés au régime en place ne seront jamais reclassés quelles que soient leurs compétences.

Au niveau de l'éducation, la réforme du système

éducatif malgré ses apparences a un visage hideux. En effet avec les cycles terminaux, il ne sera plus possible aux enfants des pauvres d'accéder à l'enseignement supérieur. Même l'enseignement secondaire restera un parcours de combattant si on considère que des parents ne peuvent pas avoir plus 200F/J soit 72.000 F/an quand la scolarité d'un enfant oscille entre 150.000 F pour l'enseignement général et plus de 1.000.000 F pour certains établissements techniques. Au-delà de cette



situation on remarque que les différentes universités du pays sont en ébullition pour causes de conditions difficiles d'étude des étudiants. En effet les salles de classes sont exigües et des étudiants ne peuvent avoir les 2 repas au restaurant universitaire parce que les parents n'ont pas le minimum.

Au niveau de la santé, il n'y a pas d'année où les travailleurs de ce ministère n'observent pas 2 à 3 mots d'ordre de grève parce que leurs conditions de vie et de travail laissent à désirer. Des responsables de l'hôpital Yalgado (Centre hospitalier Universitaire) ont fait l'objet de poursuites judiciaires mais le dossier est classé dans les rubriques des chiens écrasés parce que dit-on ils seraient dans les grâces du régime. Pourtant les fautes commises par ces derniers sont si graves que personne ne s'attendait à tant de légèreté dans la gestion du dossier.

Au niveau de la justice, depuis les dossiers Norbert Zongo, Thomas Sankara en passant par celui de David Ouedraogo et Oumarou Clement Ouedraogo, le burkinabé moyen est convenu qu'il n'existe de justice dans le pays que de nom tant le palais de justice est truffé de spécialistes de contournement des lois. En marge des grands dossiers politiques cités, on peut noter que des dossiers de détournements de deniers publics qui jonchent les tiroirs des structures anti-corruption ne sont jamais traités ; pourtant, il est récurrent que ces dossiers parlent en terme de milliards et la récupération de ces fonds permettra la construction d'écoles, de lycées, de dispensaires mais aussi la dotation de médicaments aux différentes structures sanitaires du pays.

L'ambiance donc qui prévaut au niveau de l'administration publique, du système éducatif, de la santé et du système judiciaire est on ne peut plus inquiétante parce que ces axes constituent la base essentielle du développement d'un pays et sont des miroirs qui se reflètent sur tous les autres aspects de la vie des hommes. On ne doit pas s'étonner que des jeunes commerçants refusent de payer leurs impôts, que des fonctionnaires refusent de payer leurs taxes de résidence si dans leur tendre enfance ils observent le non respect des actes citoyens, le non respect de la loi comme des pratiques de bravoure encouragées par les tenants du pouvoir. Les pratiques d'injustice, à défaut d'engendrer des mouvements incontrôlés de société créant des groupes de gangsters et autres délinquants qui écument les pauvres populations en ville comme en

campagne pour survivre ; en attestent les braquages à travers le pays avec des armes sophistiquées. Un autre type de braquage que nos populations ont coutume d'observer se réalise pendant les élections; lors de nombreuses élections, des autorités et pas des moindres l'organise avec l'aval des responsables administratifs et/ou coutumiers. Une telle pratique participe d'un exercice d'injustice qui veut se faire passer pour licite aux yeux des nombreuses populations. Il va sans dire que tout un chacun est invité à s'y exercer à chaque fois qu'il lui est possible. Evidemment cette situation est source de conflits qui entament à jamais la paix sociale.

La loi est faite pour tout le monde et personne n'est au-dessus de la loi. Ainsi les pratiques d'injustice, de non respect des lois qui sont courantes aujourd'hui sont en contradiction avec les principes démocratiques qui sont le fondement de la paix et du développement en Afrique et particulièrement au Burkina Faso. La question maintenant est de savoir comment franchir ce handicap si des hommes chargés d'éradiquer l'injustice y tirent des dividendes.

Les activités de l'E.I.P / Burkina par OUEDRAOGO Pazitiba



Depuis le renouvellement de l'instance dirigeante de l'Ecole Instrument de Paix au Burkina (E.I.P/B) le 9 mars 2008, les 10 membres commis aux tâches de dynamiser la structure nationale sont à pied d'œuvre pour l'installation des sous-sections et des clubs E.I.P à travers le pays.

Au niveau des clubs des universités, on peut noter que les universités de Ouagadougou, Koudougou,

et Bobo ont déjà mis sur pied leurs clubs qui sont fonctionnels. Une idée qui taraude les esprits des premiers responsables de ces clubs est la création d'une coordination des clubs E.I.P des universités mais la fermeture de l'université de Ouagadougou suite à la marche des étudiants pour réclamer de meilleures conditions de vie, retarde cette activité capitale.

Au niveau des établissements secondaires, le renouvellement du bureau exécutif national a permis la dynamisation de certains clubs qui sont rentrés en sommeil. Il a également permis la création d'autres clubs qui sont venus en renfort aux activités de l'E.I.P nationale. Il faut dire que l'expérience des premiers clubs montre que leur création dans les établissements s'appuie sur l'existence de sous-sections E.I.P dynamiques ; lors de la rencontre du Bureau National tenue en mars 2008, cette problématique a été perçue et le bureau s'attache à la dynamisation des sous-sections qui sont des gages d'un bon fonctionnement des clubs sur le terrain.

Au niveau des sous-sections justement, celles du Bazèga, Boulgou, du Passoré, du Sanmatenga,

du Poni, de la Bougouriba, du Houet, du Boulkiemdé, de Dédougou, et de Fada etc. donnent déjà l'exemple. En effet, toute l'année scolaire a été mise à profit pour l'installation et/ou la dynamisation de ces structures. Il faut noter qu'une vingtaine de cadres E.I.P travaillant en aval du Bureau National a permis cette prouesse de mettre en un temps record des clubs en place. Les efforts seront consentis pour que chaque sous-section réalise une à deux Assemblées Générales pour faire le bilan de ses activités et faire la programmation de celles-ci. En marge des activités au titre des clubs et sous-sections, le Bureau exécutif National a initié des rencontres avec les associations des droits humains installées au Burkina. Ainsi il a rencontré les responsables Association des Femmes Juristes du Burkina (AFJB), le Centre pour la Gouvernance Démocratique, le Cercle d'œil, la Lidejel, le Mebejus, le Mouvement Burkinabé des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) etc. en vue d'harmoniser les points de vue sur les problèmes des droits humains au Burkina Faso mais aussi pour préparer la rencontre que préconise l'EIP/Internationale à Ouagadougou du 17 au 25 Novembre 2008.

Constatant que le Burkina Faso est un pays à fort taux d'analphabètes qui utilise le français essentiellement dans les communications administratives, l'E.I.P a choisi d'utiliser les langues nationales et donc s'appuiera sur les entités linguistiques et les autorités coutumières qui sont des canaux de communications de premier plan.

Sur ce plan, la commission nationale et les sous-commissions nationales des langues Burkinabés seront sollicitées en temps opportun dans le plan d'action national de l'EIP.

L'action de l'EIP/Burkina a besoin de visibilité parce que portant sur les préoccupations des larges masses qui ont besoin de vivre en paix comme le préconisent les textes de l'EIP/Internationale. Pour ce faire, dans son plan d'action 2007/2008, le Ministère de l'enseignement de base et de l'alphabétisation (MEBA), le Ministère des enseignements secondaires supérieurs et de la recherche scientifique (MESSRS), le Ministère de la promotion des droits humains (MPDH), le Ministère de l'action sociale (MAS) et le Ministère de l'information etc. ont été inventoriés par une stratégie de communication et d'action en vue de permettre à toutes les structures EIP sur le terrain de mener à bien leurs activités.

Au titre des organes de presse, le journal le pays et l'observateur après des échanges ont manifesté leur disponibilité à accompagner l'EIP dans ses nobles missions. Au niveau des radios, nous avons préconisé ensemble des

Les activités de l'E.I.P / Burkina
suite de page 3

EIP

4

Burkina

émissions interactions et souhaitons disposer d'un minimum de moyens à cet effet.

En conclusion, nous pouvons retenir que les activités de l'EIP/Burkina pour ce plan d'action 2007/2008 se résument aux axes suivants :

Le renouvellement de l'instance nationale de l'EIP/Burkina.

La dynamisation et/ou la création des sous-sections EIP dans les 45 provinces du pays. Notons que 38 provinces sont déjà concernées par les activités de l'EIP.

La mise en place des clubs EIP dans les établissements du secondaire et du supérieur.

Les échanges avec des associations des droits humains au Burkina en vue d'un consensus sur la stratégie de promotion des droits humains.

Les échanges avec les autorités administratives et coutumières en vue d'une formation de partenariat en faveur de la promotion des droits humains au Burkina.

Cette stratégie vise la création d'un minimum de conditions dans les sphères d'activités des hommes et des femmes en faveur de la promotion de la paix et des droits humains à travers les différentes structures éducatives du pays. C'est dans ce cadre que deux membres de l'EIP se rendront en Suisse du 03 au 08 septembre 2008 pour s'approprier des connaissances dans le domaine de l'Examen périodique universel et de l'éducation au Droits de l'homme. Tout le bureau exécutif national est unanime que la réalisation de cette activité permettra sans nul doute à l'EIP/Burkina de s'installer durablement dans le système éducatif Burkinabé.

La vie des clubs E.I.P par Maître Liliane DAKOURE

L'école instrument de paix (EIP) est une association de promotion de l'éducation à la paix et aux droits de l'homme d'une part et aux droits de l'enfant d'autre part.

Pour ce faire, l'association mène des activités afin de diffuser au maximum dans les établissements primaires, secondaires, supérieurs, les écoles de formation et au niveau des populations, les instruments internationaux et régionaux de promotion des droits humains.

A cet effet, entre autres moyens, l'association a favorisé la création et le développement de clubs EIP dans les établissements du primaire et du secondaire, les universités et écoles professionnelles, les quartiers des grands centres urbains et les villages.

En effet, l'éducation aux droits humains et à la citoyenneté ne saurait laisser de côté l'organisation scolaire et les structures auxquelles participe la communauté scolaire à savoir les associations, les clubs etc.

L'école doit être un cadre d'apprentissage de la vie communautaire avec ses règles telles que le respect des valeurs de justice, de tolérance, de solidarité, de respect de l'autre et du cadre de vie.

Cependant, si en classe, l'élève apprend ces valeurs, c'est dans le cadre des activités extra scolaires avec les clubs de promotion des droits de l'homme que les élèves peuvent apprendre à les mettre en pratique.

De ce fait, les clubs EIP sont les relais des sections nationales et des sous-sections provinciales de l'EIP. Ils favorisent la diffusion du message de paix et de tolérance dans les écoles. Les clubs EIP peuvent influencer l'école dans le bon sens dans la mesure où les valeurs de dialogue, de tolérance et de respect de l'autre mis en exergue dans les clubs permettent par exemple de réduire ou de résoudre les conflits entre les élèves, entre les élèves et leurs enseignants et entre les élèves et l'administration. Ainsi, l'élève qui a été éduqué aux droits de l'homme et à la paix en classe et qui après, la classe, est amené au quotidien à pratiquer les valeurs apprises se prépare à être plus tard un homme de tolérance respectueux des droits de l'autre donc un citoyen de paix.

Les clubs EIP contribuent ainsi à la réalisation de l'objectif global de l'EIP à savoir promouvoir une école sans violence, une école citoyenne.

L'EIP/ Burkina a déjà mis en place environ 100 clubs EIP. Elle projette de mettre en place dans les quarante cinq provinces que compte le pays, cent autres clubs EIP dans les établissements secondaires et supérieurs, les universités et les écoles professionnelles du pays.

La mise en place d'un club EIP peut se faire de deux manières : par une sous section provinciale de l'EIP; par un enseignant membre de l'EIP. Lorsque dans une localité il n'y a pas de sous-section provinciale, l'enseignant membre de l'EIP peut mettre en place un club EIP. Il doit alors informer le bureau national de cette initiative.

Pour la mise en place des clubs EIP déjà existant, l'EIP/ Burkina a collaboré avec d'autres structures de promotion des droits humains et les syndicats représentatifs



de l'éducation. L'EIP/Burkina compte nouer d'autres partenariats afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Dans ses perspectives, l'EIP/Burkina projette d'entreprendre à partir de 2009, des actions concrètes telles que l'organisation d'ateliers de réflexion et d'échanges sur les stratégies à adopter pour qu'au Burkina Faso l'école devienne un cadre de promotion des droits humains, d'épanouissement de l'élève et de l'enseignant.

L'EIP/Burkina projette également de former les enseignants et l'ensemble des acteurs du système éducatif sur les droits humains et les objectifs de l'éducation, les procédures et instruments de l'examen périodique universel (EPU), afin de leur conférer des compétences cognitives et de nouvelles habiletés en matière d'éducation.

Cette phase de l'évolution de l'EIP/Burkina nécessite des compétences que les différentes structures dissimulées dans le pays s'activent à rechercher sur le terrain par les formations programmées mais aussi des moyens financiers qui ne sont pas toujours à la disposition des responsables nationaux. Ce qui est en ce moment observable est que les différents chantiers en la matière au Burkina sont en mouvement.

Vie chère et impunité au Burkina par OUEDRAOGO Lassané

Depuis le mois de février 2008, la population du Burkina dans sa frange moyenne connaît des conditions de vie difficile voire insupportables. La cause essentielle est liée à la cherté de la vie : les produits de première nécessité sont devenus inaccessibles par la majorité des Burkinabés, la hausse, la flambée vertigineuse des prix de ces denrées étant la principale épine dorsale. Dans nombre de provinces, la colère, le ras-le-bol des populations est monté de plusieurs crans.

Les céréales, le lait, le pain, les huiles alimentaires, les hydrocarbures ont connu des hausses drastiques allant de 14% à plus de 140%.

Face à cette situation, le gouvernement burkinabé s'est illustré négativement comme de coutume par son incapacité à maîtriser ses commerçants qui gonflent les prix à leur prix en dictant la loi du marché. Cette démission étatique a fait monter le mercure social avec comme corollaire des mouvements d'éléments à travers de violentes manifestations dans certaines provinces.

Les dates des 21, 22, 23 Février 2008 respectivement à Bobo Dioulasso, Ouahigouya, Banfora et Ouagadougou ont été des foyers de croix sociale avec des actes portant atteinte à la sécurité des biens publics et privés.

Pour faire baisser la colère des populations et contenir les prix des denrées dans des proportions accessibles, nos autorités se sont bornés à détaxer d'abord ces produits importés pour une période d'abord de 3 mois pour ensuite prolonger cette mesure pour 6 mois.

Cependant la ménagère n'a pu constater l'inspecte



positif de cette détaxation. Pire l'état lui-même ne se préoccupe guère du respect de sa stratégie par les commerçants.

La flambée des prix continue sa chevauchée au grand dam des pauvres populations qui croupissent et ploient sous le poids de la cherté de la vie.

Identifiant les biens publics aux autorités burkinabé responsables de la détérioration du climat social, sous l'impulsion de la colère et dans sa quête de justice sociale, les manifestants ont saccagé des feux de signalisation et autres objets.

Pour cette fois-ci notre justice actionnée par l'exécutif a fonctionné avec la plus grande célérité. Cette même justice qui d'habitude traîne quand il s'agit de statuer sur certains dossiers qui éclaboussent des bonzes du pays.

C'est ainsi qu'on organise des parodies de procès, avec des méthodes expéditives, que des pauvres manifestants sont tombés sous le couperet de notre justice aux ordres.

Des condamnations fracassantes avec des emprisonnements fermes allant jusqu'à 36 mois ont été infligées à un responsable politique d'un parti d'opposition qui fut pris comme le principal instigateur des remous sociaux que nous avons connus. Ces condamnés purgent actuellement leur peine. Pourtant c'est l'impunité qui est le lit voire le terreau des dysfonctionnements structurels que connaît le Burkina.

Les burkinabés se souviennent comme hier, la psychose, la terreur dans lesquelles, des militaires avaient plongé la capitale burkinabé courant fin décembre 2006.

Une crise entre policiers et militaires culmine à une mise à sac des biens de l'état.

Ainsi des bâtiments et édifices publics, des véhicules, des feux de signalisation furent les cibles privilégiées de la furie de militaires qui se considèrent au-dessus des policiers voire des civils et même de l'Etat.

Des pertes en vies humaines ont été enregistrées sur le compte de ces militaires.

La violence à l'école primaire et les droits de l'enfant par OUEDRAOGO Lassané

Hélas, notre appareil judiciaire n'a daigné attirer ces citoyens hors pairs d'un autre âge.

Aucune sanction n'a été prise à l'encontre de nos militaires vandales.

C'est sous le voile de l'impunité entretenue que ces militaires continuent de narguer les populations dans la capitale burkinabé.

C'est cette même impunité qui fait le lit de la cherté de la vie du pays des hommes intègres.

En guise de réaction, les burkinabé à travers la société civile, les syndicats, des citoyens se sont mobilisés au sein d'une structure dénommée, coalition nationale contre la vie chère en vue d'exiger la maîtrise de la montée des prix des produits vitaux pour obtenir de meilleures conditions de vie.

Cette coalition entend ainsi contraindre les autorités du pays à plus de responsabilité pour trouver des solutions idoines aux maux qui minent la vie des populations burkinabé, résorber la crise structurelle qui a engendré ces émeutes de la faim et s'occuper convenablement des gouvernés qui est leur raison d'être à la tête du pays.

« Quel vacarme, quelle grêle de coups, chacun reculerait d'horreur et choisirait la mort si l'on lui offrait de redevenir enfant. » Cette citation d'un pédagogue illustre éloquemment le climat de travail qui prévaut dans certaines écoles burkinabés en dépit de l'existence de textes et d'instruments internationaux ratifiés par notre pays et qui protègent les droits inaliénables des enfants. C'est dire donc que fréquemment les droits des enfants sont bafoués.

La pédagogie du fouet, de la chicotte ou de la cravache est l'arme, la stratégie privilégiée par nombre de maîtres d'écoles primaires, des pratiques compromettant ainsi l'épanouissement intégral des jeunes générations que sont nos enfants.

Certains enseignants transfèrent ainsi sur leurs élèves l'éducation traditionnelle qu'ils ont reçue de la part de leurs parents.

Cependant la CDE, dans son préambule, stipule qu'il importe de préparer pleinement l'enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans l'esprit des idéaux proclamés dans la Charte des Nations Unies et en particulier dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Le décret 2008-236 organisant l'enseignement primaire en ses articles 65 et 66 est clair en matière de protection des droits des élèves;

en substance ils disent :

Article 65 : les seules sanctions encourues par les élèves de l'enseignement primaire sont :

- la réprimande ;
- l'exclusion temporaire ; avec renvoi obligatoire de l'enfant dans sa famille pour une durée maximale de 3 jours. Notification écrite est faite immédiatement par le directeur d'école aux parents et au chef de circonscription d'éducation de base ;
- l'exclusion de plus de 3 jours sans que cela n'excède 7 jours. Dans ce cas, la sanction l'exclusion ne peut être prononcée que par le chef de circonscription d'éducation de base sur proposition du conseil des enseignants. Cette exclusion ne peut excéder 7 jours.

Notification écrite est faite immédiatement, par le chef de circonscription d'éducation de base aux parents et au COGES.

Article 66 : les châtiments corporels sont formellement interdits à l'école, sous peine de sanction disciplinaire, sans préjudice des sanctions pénales encourues, conformément aux textes en vigueur ;

L'éducation à la citoyenneté pour une société démocratique ne saurait s'accommoder de pratiques qui étouffent les capacités d'épanouissement des élèves.

Seule une pédagogie active qui valorise les enfants est gage d'une éducation qui promeut leurs droits; L'EIP pourrait contribuer grandement à former ces enseignants qui respecteront les enfants dans leur approche pédagogique.

Cependant l'Etat devra jouer sa partition par une amélioration des conditions de travail des éducateurs ; les effectifs élevés (plus de 100 élèves dans certaines classes), des enseignants sans formation pédagogique et générale suffisantes et un manque de soutien de certains parents d'élèves du fait de l'analphabétisme sont entre autres des contraintes qui freinent l'action des éducateurs.



Enfants de la rue » qui sont-ils ?

Les enfants dits de la rue sont des enfants en situation de rupture complète avec leur famille. Plus précisément, ce sont des enfants qui n'ont plus d'attache ou de relation avec leur famille. Parmi ces

La majorité de ces enfants, soit 62,77% ont un âge compris entre 13 et 18 ans. La seule ville de Ouagadougou comptait à cette date près de 525 enfants et jeunes, l'étude note que certains ont 10 ans de vie dans la rue.



enfants, on en trouve qui ne reconnaissent plus rien de leur famille : ni le lieu de résidence des parents ni les noms des parents.

L'expression « Enfants de la rue » est à distinguer de l'expression « Enfants dans la rue ».

En effet, cette dernière désigne des enfants en situation de rupture partielle avec leur famille. Ces enfants n'ont pas abandonné complètement leur famille ; ils y retournent souvent ou de temps en temps ou encore selon une certaine périodicité.

Toutefois, il est à noter que les enfants de la rue tout comme ceux dans la rue vivent presque les mêmes réalités. Dans le présent article donc, notre étude ne fera pas de distinction aucune. L'expression « Enfants de la rue » désignera tout enfant qui vit hors de la famille, qu'il s'agisse de façon temporaire ou de façon définitive.

Situation des enfants de la rue : combien sont-ils ?

Selon l'UNESCO, citée par le Programme National d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) 2005-2009, plus de 140 millions d'enfants vivent dans la rue à travers le monde.

Au Burkina Faso, et selon une étude réalisée en 2002 par le Ministère de l'Action sociale et de la Solidarité nationale avec l'appui des 49 communes urbaines et de l'UNICEF, près de 2146 enfants et jeunes vivent dans la rue. Cet effectif comprend 2,61% de garçons.

L'idée selon laquelle les enfants qui vivent dans la rue n'ont plus leurs parents a été battue en brèche par l'étude qui révèle que plus de la moitié des enfants de la rue, soit 53,63% des enfants recensés ont leurs parents en vie. La plus grande partie de ces enfants, soit 44,04% proviennent des écoles coraniques; 30,52% d'entre eux sont des déscolarisés. Parmi les déscolarisés, 34,80% ont atteint le cours moyen (CM) et 32,67% le cours élémentaire (CE).

Les causes du phénomène

Plusieurs causes sont à la base du séjour des enfants dans la rue, mais les principales sont, entre autres : la pauvreté, l'explosion démographique, l'exode rural, l'école coranique, le « confiage » des enfants, les troubles relationnels, le VIH/SIDA ect

- La pauvreté : beaucoup de familles aussi bien citadines connaissent d'énormes difficultés à satisfaire les besoins de leurs membres tant au plan matériel, alimentaire, sanitaire, éducationnel que financier. Mais si les adultes arrivent à comprendre et à supporter cette situation de précarité, les jeunes et les enfants, eux, admettent difficilement cette pauvreté. Et dans le but

d'avoir de meilleures conditions de vie, certains d'entre eux désertent la famille et se retrouvent dans la rue.

- L'explosion démographique : malgré les campagnes de sensibilisation sur le contrôle et l'espacement des naissances, la plus grande partie des ménages burkinabé ont un nombre très élevé d'enfants. Aussi avec les conditions de vie qui deviennent de plus en plus difficiles, les pères de famille sont de moins en moins en mesure de répondre aux attentes de leurs enfants. Ces derniers donc, espèrent trouver mieux dans la rue.
- L'exode rural : la rareté des pluies ces dernières années et la démographie galopante ont eu pour conséquences, la faiblesse des productions agricoles, la diminution des terres cultivables, l'insuffisance alimentaire et la famine dans beaucoup de villages et de campagnes. Cette situation oblige bon nombre d'enfants et de jeunes à fuir leurs villages pour se retrouver en ville où ils espèrent vivre l'eldorado. Malheureusement, tous n'arrivent pas à se trouver une famille d'accueil ou à obtenir un travail rémunérateur. Ils n'ont alors d'autre refuge que la rue.
- L'école coranique : envoyés en ville par leurs parents en vue d'étudier le Coran et d'apprendre les préceptes de l'Islam, ils sont nombreux, les talibés qui se retrouvent dans la rue. Appelés couramment «garibou», ils mendient quotidiennement leur pitance et dorment souvent dans la rue.
- Le confiage des enfants : bon nombre d'enfants qui sont dans la rue sont des enfants qui avaient été confiés par leurs parents à des proches ou à des amis. Malheureusement, la précarité dans laquelle vivent certaines de ces familles d'accueil oblige ces enfants à désertir le toit familial pour la rue.
- Les troubles relationnels : plusieurs enfants se sont retrouvés dans la rue par la suite de mésentente entre eux et leurs parents ou tuteurs ou, dans certains cas, pour échapper aux maltraitances dont ils sont constamment victimes. Dans d'autres cas, c'est pour fuir le climat combien invivable de certaines familles dans lesquelles le

père et la mère se disputent ou même se battent sans fin.

- Le VIH/SIDA : parmi les enfants vivant dans la rue, plusieurs sont des orphelins du VIH/SIDA. Avec l'apparition du VIH/SIDA ces dernières décennies, beaucoup d'enfants ont perdu leurs parents par suite de la maladie et se retrouvent seuls. Incapables de subvenir à leurs besoins ou n'ayant plus de maison où vivre (pour ceux dont les parents étaient en location), ils ont rejoint la rue dans l'espoir de pouvoir survivre.

Les conséquences du phénomène

Les enfants de la rue évoluent dans les centres villes, aux alentours des marchés, des gares, des bars, des salles de cinéma ; on les rencontre aussi aux carrefours, à côté des feux tricolores.

Ces milieux combien hostiles et peu recommandables pour des enfants influencent négativement ces derniers qui, du reste, sont victimes d'insécurité de tous ordres.

En effet, les enfants de la rue vivent quotidiennement des conflits ; conflits entre eux-mêmes : bagarres, querelles, conflits de leadership. Ces conflits sont souvent causes de graves blessures.

Outre les conflits entre pairs, il y a également les conflits avec les forces de l'ordre suite à des vols, à des larcins, à des altercations, à des bagarres, etc. Dans certains cas, ces conflits avec les forces de l'ordre conduisent quelques uns d'entre eux en prison.

En plus des conflits, les enfants de la rue sont exposés aux différentes maladies dues aux mauvaises conditions de vie et d'alimentation : insalubrité, abris précaires, manque d'hygiène alimentaire, vestimentaire et corporelle, malnutrition, etc. Il y a également les risques d'accidents de la circulation.

De même, dans la rue, les enfants sont exposés aux drogues. Avec les problèmes qu'ils vivent, la tentation est forte quant à vouloir fuir la réalité et se réfugier dans l'illusion à travers la prise des amphétamines et autres excitants. D'autres même y sont contraints par leurs pairs.

Notons aussi que ces «habitants de la rue» ne sont pas à l'abri du VIH/SIDA et des infections sexuellement transmissibles (IST).

Bon nombre d'enfants de la rue n'ont pas eu la chance d'accéder à l'école ; ils sont donc analphabètes. Ceux qui y ont été, ont, eux aussi, malheureusement, quitté l'école très tôt et sont alors retombés dans l'illettrisme.

Aussi, même s'il existe quelques centres d'accueil dans lesquels certains enfants de la rue sont initiés à l'exercice d'un métier, la plus grande partie des enfants qui évoluent dans la rue, sont laissés à eux-mêmes. Par conséquent, ils n'auront nullement

l'occasion d'apprendre un métier qui leur permettra de se prendre en charge plus tard dans la vie.

La prise en charge des enfants de la rue au Burkina Faso

Au Burkina, les textes législatifs ont pourtant fait de la protection de l'enfant et du jeune une préoccupation. Ainsi, qu'il s'agisse de la Constitution, du Code de Travail ou du Code des personnes et de la famille, des dispositions sont prises dans le but de garantir à l'enfance et à la jeunesse une vie digne,



Peinture Ouagadougou, Burkina Faso /Photo: Gisella Cellina

responsable et équilibrée.

Pour juguler le phénomène et donner plus de chance d'épanouissement aux enfants de la rue, des structures ont été créées et prennent en charge plusieurs enfants de la rue.

Ainsi, au niveau du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, une direction s'occupe particulièrement de l'enfant et de l'adolescent ; il s'agit de la Direction en charge de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent (DPEA).

Les autres structures existantes dans le domaine sont :

- La Maison de l'Enfance André Dupont de Orodara, créée en 1956 ;
- Le Centre d'Education Spécialisée et de Formation de Gampèla (CESF), créé en 1984 ;

- L'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) de Ouagadougou, créée en 1990 dont les principaux objectifs sont :
- l'instauration d'un climat de confiance au profit des enfants de la rue ;
- la création d'un cadre d'expression et d'épanouissement pour les enfants ;
- l'initiation des enfants à des métiers ;
- la recherche de stratégies en vue d'aider les enfants à réintégrer leur famille et l'école.

L'AEMO accueille dans ses locaux à Ouagadougou, dix (10) à quinze (15) enfants par jour, soit environ plus de trois cents (300) enfants par an.

En dépit de l'existence des textes sur les droits de l'enfant et des efforts déployés par les Etats et les organisations de la société civile, des milliers d'enfants et de jeunes traînent toujours dans les rues des centres urbains en quête d'abri et de couvert, souvent abandonnés à eux-mêmes et dans certains cas, rejetés et même traqués par la société.

Une telle situation n'honore aucunement l'humanité; elle dégrade l'image de l'homme qui, selon les Ecritures Saintes, est créée à l'image de Dieu. Des dispositions plus réalistes doivent être prises et des actions concrètes et courageuses méritent être engagées afin que soit éradiqué ce phénomène.

La réforme du système éducatif burkinabé et quelques contraintes de sa mise en œuvre par SORÉ Antoine

Le 30 Juillet 2007, l'Assemblée Nationale de notre pays adoptait la loi 13-2007/An portant loi d'orientation de l'éducation. Laquelle loi sera promulguée par décret N°2007-540/Prés du 5 septembre 2007. Cette loi vient en remplacement de la loi 13/96/ADP DU 9 Mai 1996 portant également sur la loi d'orientation de l'éducation.

Ainsi en l'espace de dix ans, notre pays a connu deux lois pour régir notre système éducatif.

Pour mieux appréhender le contenu de cette réforme, nous aborderons les points suivants:

- un bref rappel sur le système éducatif et les objectifs annoncés de la réforme;

La réforme du système éducatif burkinabé et quelques contraintes de sa mise en œuvre
suite de page 9

- les faiblesses dans la conception de la réforme;
- les difficultés déjà rencontrées dans l'application de la réforme.

Bref rappel sur le système éducatif

Depuis 1974, date de la première réforme, l'éducation dans notre pays n'a pas pu atteindre les objectifs essentiels fixés par ce système éducatif. En effet de 1960 à 2006, c'est-à-dire quarante six ans après notre indépendance, le taux de scolarisation n'a pu dépasser 57 pour cent alors qu'un seuil minimum de 75 pour cent est exigé pour un décollage économique et social d'un pays.

C'est ce qui semble justifier la présente réforme dont les objectifs sont ci-dessous décrits.

Les objectifs du système éducatif

Les objectifs du nouveau système éducatif sont ainsi décrits dans l'article 15 de la loi:

- Accélérer le développement quantitatif de l'offre d'éducation de base et réduire les inégalités de toutes sortes ;
- Améliorer la qualité, la pertinence, l'efficacité et l'efficience du système éducatif;
- Développer la cohérence et l'intégration entre les différents niveaux et formules d'éducation;
- Promouvoir l'éducation non formelle ainsi que de nouvelles formules d'éducation ;
- Promouvoir l'éducation par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) notamment les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) ;
- Accroître l'offre d'éducation ;
- Améliorer la qualité, la pertinence et l'efficacité de l'enseignement secondaire ;
- Assurer l'égal accès à un enseignement scientifique, technique et professionnel.

Faiblesses dans la conception de la réforme

La réforme du système éducatif, malgré les efforts dans sa conception, présente de nombreuses faiblesses ; ainsi :

- la démarche pour aboutir à son écriture n'a pas impliqué tous les acteurs; les associations de parents d'élèves, les organisations d'élèves et d'étudiants n'ont pas été suffisamment impliquées dans les réflexions devant aboutir à l'écriture de ladite réforme. Les propositions faites par les organisations syndicales, elles aussi insuffisamment impliquées lors des fora ayant précédé l'écriture de la réforme, n'ont pas été prises en compte. Le nouveau système éducatif, qui devait faire l'objet d'un débat national, est donc resté l'affaire de spécialistes.
- de nombreux points non élucidés sont renvoyés à des décrets d'application; ce qui empêche une bonne compréhension de l'ensemble du texte et entraîne de nombreuses difficultés de fonctionnement. C'est ainsi que les enseignements post-primaire et secondaire cohabitent toujours alors qu'ils devraient être séparés.

Certains articles restent vagues sur des questions d'importance; il en est ainsi des articles 50, 51 et 52 portant sur la formation et qualification des personnels de l'éducation et sur le financement de la réforme. En effet les volets financements et gestion gagneraient à être clarifiés ; ce qui permettrait à chaque partenaire de jouer efficacement son rôle et de mieux assumer ses responsabilités quant au succès ou à l'échec du projet.

Les difficultés dans la mise en œuvre de la réforme

L'application de la réforme connaît déjà de nombreuses difficultés ; on peut citer entre autres :

- Le nombre pléthorique dans les classes
- Le recrutement massif d'élèves en 6° a entraîné une surpopulation dans les classes ; ainsi des effectifs de plus de cent(100) élèves sont enregistrés dans de nombreuses classes rendant encore plus compliqué l'encadrement pédagogique.
- Le déficit en personnel d'enseignement et d'encadrement

A la pléthore dans les classes, s'ajoute l'insuffisance du personnel d'enseignement et d'encadrement ; dans la région du centre est, qui compte trois CEG pilotes, on note un déficit cumulé de plus de deux cent (200) professeurs et encadreurs pédagogiques. Ce déficit a des répercussions nettes sur la qualité de l'enseignement dispensé.

- Le manque d'infrastructures

L'application de la réforme a entraîné une explosion de la population scolaire alors que les infrastructures sont restées presque les mêmes ; ainsi le CEG de Andemtenga dans le Kouritenga accueille 726 élèves en 2007/2008 soit une augmentation de 51.24 pour cent par rapport à l'année scolaire précédente, effectif réparti dans 5 salles.

Le CEG de Sangha dans le Koulpelogo, pour un effectif de 1063 élèves dispose de 12 classes au lieu de 16 minimums.

- **L'augmentation des cas d'indiscipline**

Le manque de personnel surtout de surveillants a engendré une forte augmentation des cas d'indiscipline dans les établissements. Le CEG de Andemtenga ne dispose que d'un surveillant et le CEG de Sangha de deux pour les effectifs précités. Les retards, les absences aux cours et aux devoirs, etc.... sont légion.

- **Les difficultés financières**

L'augmentation des effectifs est accompagnée par une baisse des recettes propres des établissements. En effet, le rabatement de 50 pour cent des frais d'inscription a entraîné un grand manque à gagner. La compensation promise par l'Etat tarde à venir et pire ne comble pas l'ensemble des dépenses de fonctionnement des établissements. On observe alors le non-paiement des salaires et des heures de vacation et des grognes répétées du personnel enseignant et de soutien dans les établissements. Ainsi le CEG de Sangha doit déboursier environ 660.000f/mois soit plus de 7.000.000 de FCFA l'an alors que les recettes propres du CEG ne s'élève qu'à 1.430.000 F CFA. On observe donc un blocage de fonctionnement à cause du manque de liquidité.

Conclusion

La nouvelle réforme du système éducatif est un acte majeur dans la vie politique et sociale de notre pays, mais sa mise en œuvre connaît de nombreuses difficultés. Ces difficultés sont dues au manque de préparation conséquente aussi bien dans sa conception que dans sa mise en œuvre. Il est alors à craindre que la présente réforme soit une réforme de plus qui n'apporte véritablement pas le remède indiqué à l'inadaptation du système.

La démocratie au Burkina Faso Etat des lieux et perspectives par OUEDRAOGO Paul

Après le 4 Août 1983, date de l'accession au pouvoir des capitaines par un coup d'état, l'ex-Haute-volta devenue Burkina Faso a donné l'image d'un pays démocratique si on s'en tient aux slogans diffusés par les activités de l'époque. Malgré ces apparences de démocratie dont on a pu observer des exactions diverses sur des populations et principalement sur des démocrates qui ont osé défier les tenants du pouvoir de la junte du 4 août 1983. Des contradictions au sein de cette même junte ont donné lieu à un coup d'état sanglant qui emporte le revérant Capitaine Thomas Sankara le 15 Octobre 1987. Ainsi le Front Populaire dirigé par l'autre capitaine Blaise

Sculpture sur granit, site de Laongo, Burkina Faso /Photo: Gisella Cellina



Compaoré à partir duquel le 2 juin 1991 une constitution a été adoptée. L'adoption de cette constitution fit suite à une volonté populaire affichée au niveau des différentes couches de la société. Ce qu'on peut noter après l'entrée en fonction du Front Populaire est que les populations étaient en rupture avec le Conseil National de la Révolution (CNR). C'est donc ainsi qu'après la constitution que de nombreux partis politiques virent le jour afin de donner lieu à une vie démocratique dans le pays. La société civile qui était réduite à sa plus simple expression a repris du poil de la bête pour porter au grand jour les grandes contradictions nationales mises sous boisseau pendant le régime d'exception. Elle a participé à divers niveaux aux débats sur la scène nationale en faveur d'une vie démocratique souhaité par les différentes couches de la population du Burkina Faso.

Nous pouvons observer que même si les hommes et les femmes sont rentrés en contradiction avec les régimes d'exception, ils ne sont pas pour autant outillés pour accompagner un processus démocratique. C'est ainsi que les tenants des pouvoirs s'appuyant sur le faible niveau de compréhensions des populations ont considéré le statu quo comme un facteur à l'avantage et n'ont rien fait pour donner des informations justes aux populations dans le domaine de la démocratie.

Qu'est-ce que c'est que la démocratie ?

Selon le petit Robert, la démocratie est une doctrine politique d'après laquelle la souveraineté appartient à l'ensemble des citoyens.

Ainsi, la démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens. On peut aussi dire que la démocratie est une organisation dans laquelle les citoyens exercent leur citoyenneté. Deux principaux types de démocratie peuvent être inventoriés à savoir :

- la démocratie directe où le peuple exerce lui-même sa souveraineté.
- la démocratie représentative où le peuple se fait respecter par des représentants élus.

Dans l'un ou dans l'autre cas, un gouvernement démocratique est un gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple. C'est-à-dire que le peuple participe effectivement aux décisions et les dirigeants sont tenus de rendre compte de ce qu'ils font au risque d'être démis.

Le Burkina a choisi la démocratie

Les régimes d'exception et principalement les 4 années de la révolution du 4 août ont fini par convaincre les Burkinabés que la démocratie est une alternative heureuse pour le développement économique et social du Burkina. C'est à ce titre que tous les courants de pensées ont unanimement œuvré à son avènement en 1991 parce qu'ils sont convaincus de son intérêt pour le Burkina en devenir. La constitution qui a été adoptée à cette date donne les attributs théoriques suivants à l'Etat. Un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire. Ces trois pouvoirs dans leur exercice doivent permettre une application des principes démocratiques dans le pays et assurer des élections régulières pour la transmission du pouvoir central. On peut noter qu'en la matière, le Burkina a organisé des élections en 1992, 1997, 2002 et en 2007.

Qu'est-ce qui se passe dans la réalité ?

De ces trois pouvoirs cités plus haut, nous constatons une domination sur tous les aspects

de la vie économique et sociale au détriment des deux autres pouvoirs qui jouent les rôles seconds.

En effet, le pouvoir judiciaire peine à répondre tant les compromissions de la part des grands acteurs sont chaque jour rebellées aux yeux de l'opinion publique. La sortie de l'ex-ministre de la justice M. Badini selon lequel, à compétences égales il choisirait les juges qui leurs sont acquis est venue confirmer la conviction de toute la société civile que la justice du Burkina est aux ordres. Un autre cas qui mérite d'être cité, est celui de M. Guiro Ousmane (Directeur Général de la douane) qui est intervenu dans le cadre d'une enquête judiciaire sur de fausses facturations (journal l'indépendant n° 776 du 22 juillet 2008). Après audition, le Directeur a été inculpé avec mandat de dépôt. Il était sur le point d'être embarqué par les gardes de sécurité pénitentiaires quand la hiérarchie de l'appareil judiciaire s'est opposé à l'exécution du mandat de dépôt avec des arguments pour le moins fallacieux.

Ici, le ministère de la justice vient une fois de plus mettre à nu la dépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif. Quant au pouvoir législatif, on constate que la majorité des lois votées sont d'origine gouvernementale et les nombreux cas de détournements ne donnant pas lieu à une commission d'enquête parlementaire digne de ce nom pour effectivement réguler l'action du gouvernement.

En vérité, les trois pouvoirs ne sont pas indépendants, comme le veut un régime démocratique réel. Cela se ressent par les affectations de nombreux juges motivés par des projets politiques des tenants du pouvoir, les dossiers brûlants qui sont en suspens comme celui de Norbert ZONGO, Thomas SANKARA, DABO Boukary etc. Cette situation a pour conséquence une corruption galopante de grande envergure sans volonté réelle des autorités à l'endiguer, une mise en berne des principes élémentaires de démocratie dans toutes les sphères de la vie sociale et un désengagement des autorités devant les préoccupations majeures des populations. L'ambiance qui prévaut est de nature à empêcher les citoyens de participer de façon consciente à la gestion du pouvoir sans contrainte. A cela, il faut ajouter le refus des candidatures indépendantes qui sont l'expression d'un besoin d'indépendance des citoyens dans le pays.

Quelles stratégies pour une vraie démocratie au Burkina Faso ?

Le Burkina Faso est marqué par un très fort taux d'analphabétisme et un paysannat précarisé et mal formé. Cette situation bloque l'implication d'une importante partie de la population dans les grands débats nationaux. Aujourd'hui, au niveau des intellectuels, quand on parle de séparation des trois pouvoirs devant des paysans (plus de 80% de la

population totale) ils ne se sentent pas concernés pas parce qu'ils ne sont pas sensibles ou inconscients, mais parce qu'ils ne disposent pas du minimum de matières premières pour apprécier la réalité comme

étant leur réalité. En conséquence, nous pensons qu'il faut au Burkina Faso :

- Une société civile forte qui puisse faire fléchir les tendances en cas de dérapage.
- Un pouvoir judiciaire indépendant qui pourra appliquer les lois comme il se doit en faveur de l'ensemble des citoyens du pays.
- Un pouvoir législatif capable de contrôler et de réguler l'action gouvernementale afin de corriger régulièrement les incohérences.
- Un pouvoir exécutif tourné vers l'intérêt général dans ses actions quotidiennes afin de réduire sinon éradiquer la délinquance et la corruption dans le pays.

Conclusion

Le débat sur la démocratie au Burkina Faso s'est intensifié ces derniers temps devant l'incapacité des régimes d'exception reconvertis en démocraties qui ont tenté d'imposer leurs convictions par le truchement des lois taillées sur mesure. Il va de soit que les citoyens ne trouvent pas leur compte dans ce type de démocratie mais au regard de l'analphabétisme régnant, cette démocratie aura de beaux jours devant elle si la société civile néglige son rôle qui est capital dans ce genre de situation.



Photo de famille de l'assemblée générale de l'EIP/Burkina

L'école instrument de Paix renouvelle son instance dirigeante

La section de l'association Ecole Instrument de Paix du Burkina Faso (EIP/Burkina) a tenu son Assemblée Générale.

L'association burkinabé Ecole Instrument de Paix (EIP), membre de l'association mondiale Ecole Instrument de Paix est une structure ayant pour objectif la promotion d'une éducation aux droits de l'homme, aux droits de l'enfant et à la Paix, notamment par la résolution non-violente des conflits et la lutte contre

toutes les formes d'inégalités et d'injustices, sources de captures et d'exclusions.

Toute personne, souscrivant à ses statuts et règlement intérieur, et convaincue que l'éducation est un canal de promotion de la paix peut adhérer à l'EIP/Burkina afin de matérialiser sa contribution dans le domaine.

Pour rendre dynamique leur association les délégués venus des provinces du Kadiogo,

du Boulgou, du Boulkiemdé du Passoré etc. et de l'Université de Ouagadougou, tous représentants leurs sous-section et club EIP ont participé le dimanche 9 mars 2008 à la Direction de la Recherche, des Innovations en éducation non formelle et en Alphabétisation (DRINA) du MEBA à Ouagadougou à l'assemblée générale ordinaire statutaire de la section EIP



du Burkina.

Cette rencontre a été mise à profit pour faire le bilan critique des activités de la section nationale (EIP du Burkina) créée le 02 mars 2002.

Les délégués ont passé en revue la vie de la structure, relevé les acquis et les insuffisances avant d'approuver le bilan moral et financier du Bureau National sortant.

Par la suite l'Assemblée Générale a amendé les statuts et règlement intérieur, dégagé les perspectives et procédé au renouvellement du Bureau National pour un mandat de trois ans.

Le nouveau Bureau National dirigé par Madame Maïmouna TANKOANO a placé son mandat sous le signe de l'implantation de la structure dans les différentes localités et de la dynamisation des sous-sections existantes mais aussi de l'installation des clubs EIP dans les établissements secondaires, les universités et les écoles professionnelles du pays.

Composition du Bureau National de l'Ecole Instrument de paix/Burkina (EIP/B)

Présidente : TANKOANO Maimouna
Professeur 70 23 62 89

Secrétaire Général: OUEDRAOGO Pazitiba Paul
Linguiste à la DRINA 70 27 31 68 Ouaga

Secrétaire Général Adjoint : NANA Sidmanegda
Inspecteur de l'Enseignement du 1er degré à Toma 70 24 18 98

Trésorier Générale: DAKOURE Liliane Avocat à la cour Ouaga 78 82 78 52

Trésorier Général Adjoint: ZOUMBRA Zakaria Professeur à Koudougou 70 17 40 37

Secrétaire Chargé de la formation aux Droits Humains: Sam Souleymane
Instituteur Principal à l'école Naba Wakse A Ouaga 70 71 31 16

Secrétaire Chargé des relations avec les mouvements des Droits Humains: SORE Antoine

Professeur à la DRES MESSRS/ Boulgou 70 39 18 80

Secrétaire Chargé des relations avec les clubs EIP : SANOU Zoumana
Instituteur Principal école Sin-yiri Ouaga 4 70 25 47 50

Secrétaire à l'Information et à l'organisation: OUEDRAOGO Lissané
Inspecteur de l'enseignement du 1er degré DRDP Ouaga 70 22 64 62

Secrétaire à l'Information et à l'organisation Adjoint: SOUGUE Adama
Instituteur à la DRINA Ouaga 70 26 64 97

Commissaires aux comptes

BOLY Saliout
Instituteur Principal à la DRINA 70 73 37 40 Ouaga

OUEDRAOGO Evariste
Responsable de l'ONG LWR 78 82 57 15 Ouaga

Le matin, je boutonnais ma chemise, un bouton est tombé. Après ça je suis allé ouvrir la porte et la poignée de la porte est tombée. Je voulais rentrer dans ma voiture, la poignée de la portière est restée entre ma main. Maintenant, j'ai peur de faire pipi...

Une petite fille va à l'école pour la première fois. Le soir, sa maman lui demande :

- Alors, ça t'a plus ?
- Oui, mais la maîtresse est nulle, elle ne sait rien. Il faut lui donner la réponse à chaque question

Au cours d'une scène de ménage, une femme lance à son mari :

- tâche de ne pas oublier que je t'ai épousé pour ton argent.

Alors le mari secoue tristement la tête et dit :

- toi au moins, tu avais une bonne raison.

Julie récite sa prière avant d'aller se coucher:

- s'il vous plaît seigneur, faites que Bamako soit la capitale de la Guinée ?

Sa mère l'interrompt :

- Pourquoi demandes-tu que Bamako soit la capitale de la Guinée ?
- Parce que c'est ce que j'ai répondu à l'examen de géographie.

Petit Joseph, comment s'appelle l'excrément du cheval ?

- du crottin
- et celui de la vache ?
- la bouse
- et où se trouve Ouagadougou ?
- Ah, ça je ne sais pas !
- Evidemment, t'es plus calé en merde qu'en géographie !

Au supermarché, avant de passer à la caisse, Abdou et son père font la queue.

Ils se trouvent derrière une très grosse dame.

- tu as vu la dame ! s'écrie Abdou. On dirait un camion.

- Veux-tu te taire ! lance le père, ce n'est pas gentil de dire ça.

A ce moment, le téléphone portable de la dame se met à sonner.

- tu vois que j'avais raison ! s'exclame le petit garçon, elle klaxonne !

Quelle différence y a-t-il entre un miroir et un idiot ?

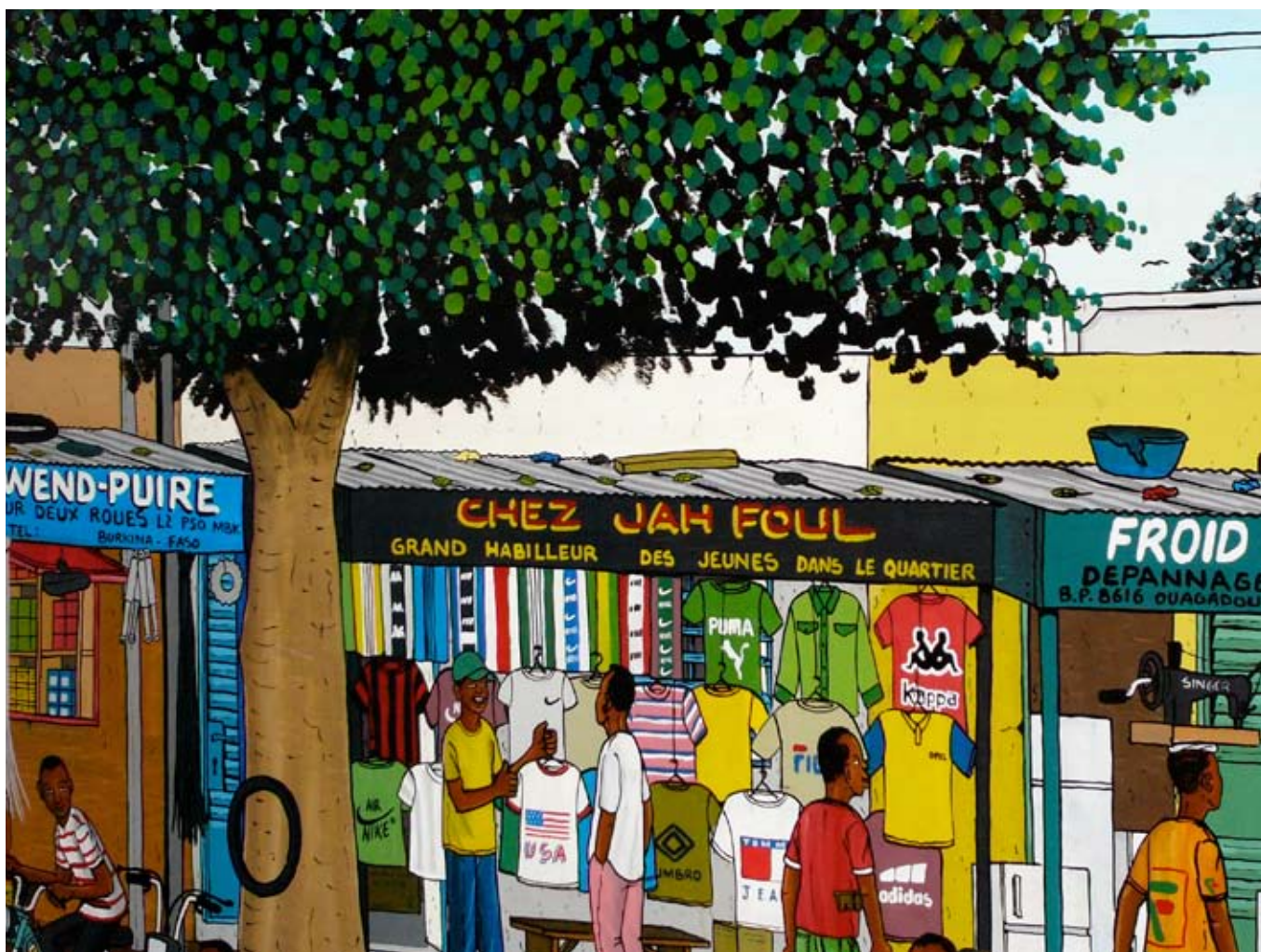
Réponse : le miroir réfléchit sans parler et l'idiot parle sans réfléchir.

Le petit Paul revient de l'école et dit à sa mère :

- maman, tu m'emmènes chez le médecin ?
- Pourquoi ?
- Ma maîtresse m'a dit de soigner mon écriture.

Un automobiliste distrait brûle un feu rouge. Un agent de police le siffle:

- Eh bien ! Monsieur, vous n'avez pas vu le feu ?
- Qu'est ce que vous voulez que j'y fasse maintenant ?
- Appelez les pompiers.



Peinture Ouagadougou, Burkina Faso /Photo: Gisella Cellina



EIP - BURKINA
B.P. 1465, OUAGADOUGOU - Télécopieur : 00226 360565
courrier électronique : paul_ouedraogo@hotmail.com
<http://www.portail-eip.org/SNC/eipafrique/burkina/burkina.html>